



## AVIS DE COURSE

INTERLIGUE d'AUTOMNE EUROPE  
26 et 27 septembre 2020  
Lac de Hourtin  
Club Voile HOURTIN MEDOC  
Grade : 4

### Préambule COVID 19

#### Prise en compte du risque COVID 19 :

« Chaque participant est parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » **le port du masque** à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

Tout rassemblement de plus de 10 personnes, même en extérieur, sera proscrit.

Tout coureur montrant des signes suspects de COVID 19, doit informer l'autorité organisatrice et quitter la régate.

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe.

### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la série **EUROPE**.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://club-voile-hourtin.fr/SIL-Europe-2020/> jusqu'au 23 septembre dernier délai.

- 3.3 Le paiement se fera uniquement en ligne jusqu'au 23 à 23h59 et servira de confirmation d'inscription.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont de 30€.

#### 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Clôture des inscriptions	23 septembre	23h59

Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
26 09 2020	14 heures
27 09 202	11 heures

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront diffusées en ligne à l'adresse des préinscriptions.

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2. courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

En raison de la Covid 19 il n'y aura pas de remise de prix, ni pot d'accueil ni pot de départ. Les prix seront directement envoyés aux vainqueurs.

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin :  
Campings : Les Ourmes, Le camping du Bon Coin, Le Western, Le Domaine de la Résinière,  
et voir sur le site de l'Office du Tourisme.  
Hôtels : Hôtel Les Pins, Le HBR.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Présidente du CVHM :  
**Evelyne BRU au 06 87 12 12 83.**

**ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE**